



ATELIER

CULTURE UKRAINIENNE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Depuis 2022, de nombreuses personnes en quête de protection originaires d'Ukraine cherchent à s'intégrer sur le marché du travail suisse. Cet accompagnement présente des défis spécifiques, liés notamment à des différences culturelles, au système éducatif ou encore aux pratiques professionnelles.

Active en Suisse romande, l'association [Ukraine reborn](#) œuvre pour l'intégration socioprofessionnelle des personnes réfugiées ukrainiennes. Grâce à sa double connaissance des contextes ukrainien et suisse, elle propose aux professionnel-le-s de l'insertion un éclairage concret et nuancé sur les réalités vécues des bénéficiaires du statut S et les leviers favorisant leur intégration.

DATE ET LIEU

Jeudi 19 mars 2026, de 09h00 à 12h30

[Hôtel Union](#)

Chemin des Croisettes 2

1066 Epalinges

PUBLIC CIBLE

Professionnel-le-s de l'insertion socioprofessionnelle accompagnant des personnes bénéficiant du statut de protection S, souhaitant approfondir leur compréhension du contexte culturel, éducatif et professionnel ukrainien.

OBJECTIFS

- Comprendre le contexte socioculturel et professionnel de l'Ukraine
- Identifier les spécificités du système éducatif et de la formation
- Découvrir les logiques du marché du travail et les pratiques de recherche d'emploi
- Reconnaître les différences culturelles influençant la communication et la relation d'aide
- Identifier les leviers et obstacles à l'intégration sur le marché suisse
- Développer des approches d'accompagnement plus adaptées et collaboratives

MÉTHODES

- Présentations interactives et échanges d'expériences

- Analyse comparative et études de cas
- Atelier participatif autour des motivations et obstacles d'intégration

INTERVENANTES

Luba Bondarenko – Directrice Executive, co-fondatrice d'Ukraine reborn
Nadiia Olarean – Directrice Executive, co-fondatrice d'Ukraine reborn

FRAIS

Par personne :

Membres d'Insertion Suisse : CHF 100.- / Non-membres CHF 200.-

INSCRIPTION

[Inscription en ligne](#) jusqu'au **23 février 2026**. Le nombre de places est limité (max. 20 personnes). Les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée.

Les annulations effectuées avant la date limite d'inscription sont gratuites. En cas d'annulation jusqu'à 10 jours ouvrables avant l'événement, 50 % des frais de participation seront facturés. En cas de désinscription moins de 10 jours ouvrables avant l'événement ou en cas d'absence, 100 % des frais sont facturés.